

Détail de la réunion					
Date	06/12/2023		Nombre total de votants	6 présents + 2 procurations	
Heure prévue	18H00				
Heure effective	18H30		Nombre d'observateurs		
Heure de fin	20h00				
Personnes présentes					
Atteinte du Quorum			Oui		
Lieu			LFL		
Durée de la réunion			1h30		
Type de réunions	CG		x		
	CG extraordinaire				
	AG				
	AG extraordinaire				
Membres élus		Membres de droit		Invités	
Koudjo AIDAM	X	Myriam HABIL	X	Marie-Renée LUBERT	Abs excusée
Salomon AGBOGAN	X	David GUEHENNEC	X	Nathalie PARISOT	Abs excusée
Diane ADOU	X	Sylvain ATTOH-MENSAH	Abs		
Caline DJIOWA	X	Jean-Philippe MAIZOUE	X		
Folly KUEVIDJIN	Abs	Jean-Christophe BEGUE	X		
Aïssatou BARRY	Abs	Christophe LABORDE	X		
Florian KRAL	Abs	Mohamed DIB	X		
Debati BAWARA-AQUEREBURU	Abs				
Brice AZIABU	X				
Amine KATANE	X				
Carlos AKITANI	Abs				

**Ordre du Jour**

#1	Présentation et approbation de l'ordre du jour
#2	Point finances : présentation et vote budget 2024 pour l'AGO du 15 décembre
#3	Point RH : les élections des représentants du personnel, cadre pour les commissions de recrutement des contrats locaux, renouvellement du contrat du comptable et reconduction du contrat RMO pour 2024
#4	Questions diverses
<b>ITEM #1</b>	
<b>Présentation et approbation de l'ordre du jour</b>	
<b>Résumé des discussions</b>	
M. AIDAM présente l'ordre du jour de la réunion qui est adopté à l'unanimité.	
<b>ITEM #2</b>	
<b>Point financier : présentation et vote du budget pour AGO du 15/12/2023</b>	

**Résumé des discussions**

M. GUEHENNEC présente le projet de budget 2024 à l'aide d'un PowerPoint.

Le budget est un acte administratif, politique et financier et est bâti selon une méthodologie qui comprend :

1. Les recettes de fonctionnement

L'estimation des effectifs est revue à la hausse à 830 élèves à partir de janvier 2024.

Dans ce budget, il est prévu une augmentation de 1% des frais de scolarité, hormis le tarif Togolais du collège qui reste gelé, les recettes attendues d'écolage seraient de 1 956 660 000 FCFA soit 73.96 % des recettes.

Parmi les autres recettes, il y a les droits d'inscription et d'examen qui représentent 10.19%, la participation des familles aux sorties pédagogiques, les bourses scolaires et les placements financiers : le DAT à hauteur de 45 millions de FCFA pour 2024.

Le montant total des recettes attendues est de 2 645 500 400 FCFA

2. Les dépenses de fonctionnement

La plus importante est la masse salariale qui représente 55.45% des dépenses. Dans ce budget il est prévu une hausse du point d'indice de 2% pour les agents d'exécution et de 2 à 5% selon les grilles pour les agents de maîtrise et les cadres.

Dans les dépenses viennent ensuite celles liées aux activités pédagogiques, à la viabilisation, aux charges d'entretien et aux emprunts.

Le montant total des dépenses attendues est de 2 618 070 728 FCFA

3. Les recettes et dépenses d'investissement

- Pour les recettes d'investissement, une subvention de 34 millions de FCFA liée à un projet immobilier de bureaux pour l'IRF est attendue.
- Pour les dépenses d'investissement : il y a le remboursement de l'emprunt qui court

jusqu'en 2034, à hauteur de 91 196 029 FCFA, du matériel informatique pour 25 millions de FCFA, l'aménagement de bâtiments pour 68 millions de FCFA pour lequel l'AEFE nous donne une subvention de 50%, la rénovation de 18 salles de classes pour 65 millions de FCFA, du mobilier scolaire (casiers) pour 6 millions de FCFA, le système d'alimentation de l'eau qui comprend des surpresseurs sur les deux sites pour 11 millions de FCFA et divers travaux de rénovation pour 6 millions de FCFA. Soit un montant total de 285 452 012 FCFA en dépenses d'investissement.

Conclusion : Le résultat net d'exploitation hors investissements est de 27 429 672 FCFA. La capacité d'auto financement est de 241 229 672 CFA. Ce budget devrait faire baisser les réserves d'un peu plus de 9 millions de FCFA (+ 53 millions au budget 2023)

M. AIDAM propose en concertation avec tous les membres, un budget avec une augmentation de 2% des frais de scolarité à la place de 1% en raison d'un décret sur l'assurance maladie universelle qui devrait prendre effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024. Ce décret prévoit une augmentation de charges de la masse salariale, étant donné que l'employeur devra reverser à la CNSS 5% des salaires de base imposable de tous ses employés. Après un calcul de M. GUEHENNEC, cette nouvelle disposition coûtera à l'établissement 32 millions supplémentaires en 2024.

M. GUEHENNEC précise qu'1% supplémentaire de hausse des frais de scolarité représente 19 millions de FCFA de recettes.

M. MAIZOUE ajoute qu'il y a aussi une inflation en 2023 de 5.7%

M. AIDAM demande un vote du budget 2024 avec les éléments suivants :

- hausse des frais de scolarité de 2% à partir de septembre 2024
- hausse des salaires de 2% pour les personnels recrutés avant le 31/08/2020
- hausse des salaires de 5% pour les personnels recrutés après le 31/08/2020

VOTE	8 votants
Mainlevée	X
POUR	8
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ITEM#3	Point RH

### Résumé des discussions

#### ► Elections des représentants des personnels

M. LABORDE déclare qu'elles se sont déroulées sur les deux sites le lundi 13 novembre. Après dépouillement, ont été élus :

Collège électoral	Titulaires	Suppléants
Cadre du primaire	Mme BEAUFORT	Mme TETEH

Cadre du secondaire	M. DJERI et M. TAMAKLOE	M. ODENYA et M. AZIALE
Agent de maîtrise	M. AKPAKI	M. KOWOU
Agent d'exécution	M. ADODO	Mme AGBOGAN

Ils sont élus pour deux ans.

► Cadre pour commission de recrutement

M. LABORDE présente le projet d'un cadre pour les commissions de recrutement, demande formulée par la commission de dialogue social. Ce projet a été transmis aux membres du comité de gestion, Mme ADOU souhaite ajouter quelques précisions notamment pour les critères de candidatures : par qui sont-ils définis, ajout pour la commission d'entretien d'un(e) enseignant(e) de l'école maternelle. Mme DJIOWA souhaite aussi que les employés puissent postuler à l'interne.

Le document sera modifié dans ce sens.

► Renouvellement du contrat du comptable

Le contrat à durée déterminée du comptable, M. MITONLOGNON Fernand, arrive à échéance début janvier, ce personnel apportant toute satisfaction dans son travail, il sera renouvelé.

M. AIDAM demande un vote sur le type de contrat à attribuer :

VOTE	8 votants
Mainlevée	X
CDD de 2 ans	POUR : 6 votants
CDI	POUR : 0 votants
CDD d'un an	POUR : 2 votants

Son prochain contrat sera un CDD de deux ans.

► Reconduction du contrat RMO pour 2024

Actuellement l'établissement a un contrat avec la société RMO qui lui met à disposition 2 agents d'entretien à temps partiel, un agent d'entretien à temps complet et un agent pour le service de reprographie. Le contrat se termine le 31/12/2023 et la question est de savoir s'il va être renouvelé en 2024. M. AIDAM demande à ce qu'une cotation pour 2024 soit demandée à RMO avant toute décision.

ITEM#4	Questions diverses
--------	--------------------

### Résumé des discussions

M. AIDAM rappelle que l'assemblée générale des parents d'élèves se tiendra vendredi 15 décembre à 18H à l'école primaire, un courrier de candidature au poste actuellement disponible au comité de gestion sera transmis avec les documents de l'AG aux parents d'élèves.

Fin de la réunion : 20h00

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

LE PROVISEUR



M. K. AIDAM

A blue ink signature of Mme F. FOUCHARD.

Mme F. FOUCHARD

A blue ink signature of M. C. LABORDE is written over a circular blue stamp. The stamp contains the text "LYCEE FRANCAIS", "LE PROVISEUR", and "LYCEE FRANCAIS DE LOME".

M. C. LABORDE